

Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux de Roquefort,
Voici notre contribution au Conseil municipal du mardi 24 septembre 2024.

Au titre des Questions diverses :

Au sujet des inondations ayant frappé un certain nombre d'habitations dans des lotissements sis dans la commune de Roquefort,

Quels étaient les élus entre 1996-2012 (encore en activité dans ce conseil) lesquels ont attribué des permis de construire en zone inondable devenue par la suite non inondable mais de fait inondée ? Sur quelles bases, quels constats se sont effectués ces changements de statuts ?

Pourquoi les lotissements Coules, Lasgravettes, Bel Air, N'ont-ils pas de bassin d'orage dit d'expansion hydrologique ?

Le Plan Communal de Sauvegarde a-t-il été actualisé en fonction des risques d'inondations ?

Où trouve-t-on ce plan ?

Il ne figure pas dans le lien ci-dessous :

<https://plu-cadastre.fr/roquefort-47310/>

Ci-dessous une lettre que nous adresserons aux 154 familles sinistrées par les inondations répétées depuis la construction de leur maison.

Message aux sinistrés des inondations du Bruilhois 47

Madame Monsieur,

Les travaux des 3 bassins écrêteurs de crues ont commencés malgré les 2 recours que j'ai posés au Tribunal Administratif de Bordeaux.
4 millions d'€ de l'état et de l'Agglo sont engagés.

Ces aménagements publics du bassin hydrologique sont insuffisants : comment agir sur 4 millions de m³ d'eau de pluie tombés en 2h, avec 219 600 m³ de capacité d'écrêtement des crues du type 2008 et 2 millions en 20 minutes en 2023 ?

Au mieux la crue sera retardée de quelques minutes et sa hauteur réduite de quelques cm.

En aucun cas l'objectif, qui a toujours été le nôtre : **zéro cm d'eau dans les maisons**, ne sera atteint et les 4 millions d'€ *payés par nos impôts* (surtout la TVA et autre Taxe Foncière) n'auront pas pu être utilisés pour la mise en place des vraies solutions fondées sur la nature via l'aménagement des 3300 ha de ce bassin hydrologique.

Nous vous engageons à protéger vos maisons par des aménagements privés mais concertés entre voisins et surtout inscrits dans le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Nous vous engageons à faire modifier par votre mairie le Plan Communal de Sauvegarde activé par la préfecture. Si ce PCS ne décrit pas ce que nous devons faire en cas de crue alors à quoi sert-il ?

Nous vous engageons à interpeller vos conseils municipaux pour que ces sujets soient discutés en public avec un fonctionnaire préfectoral spécialiste de ce sujet ainsi que des autorités scientifiques patentées seules à même d'apporter des solutions fiables et pérennes

Nous vous engageons à interpeller vos élus locaux et nationaux car le financement de ces travaux du type remembrement est le fait de l'état français.

La question serait :

Quels sont les aménagements publics et privés à mettre en place pour atteindre le seul objectif valable : **zéro cm d'eau dans toutes les maisons** ?

Les décideurs élus actuels sont les mêmes que ceux qui ont donné les permis de construire en zone inondable ; comment peut-on leur accorder encore notre confiance ?

Alain Zanardo
Conseiller municipal à Roquefort

Jacques Ferrat
Conseiller municipal à Roquefort

Ne pouvant être physiquement présent à ce CM nous en demandons son report et subséquemment l'organisation d'une rencontre technique avec les services de la GEMAPI et de la DDT en présence des élus locaux et nationaux e ainsi que des experts scientifiques agréés, neutres.